Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 029-200067197-20261103-2026145-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE **COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE**	**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **Réunion ordinaire du 3 novembre 2026**

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	28 + 2 pouvoirs	23 octobre 2026	23 octobre 2026

N° délibération	Objet
2026-145	Autorisation d'une ligne de trésorerie budget annexe Assainissement Collectif

Le 3 novembre 2026 à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret, sous la présidence de Jean, François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :
BERRIEN : Yvan RICHARD, Sylvie MANZONI
BOLAZEC : François SUET
BOTMEUR : Eric PRIGENT
BRASPARTS : Sylvie LE QUEAU, Anne ROLLAND, Guy DENIEL
BRENNILIS : Dominique COADOUR, Valérie JOUAN
HUELGOAT : Laura SERANDOUR, Audrey GUYADER, Aurélien MONFORT, Gaëtan PEYREBESSE
LA FEUILLEE : Jean François DUMONTEIL, Alan SPARFEL, Haud LE GOLIAS
LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Geneviève HEMON, Marc MEQUIGNON
LOQUEFFRET : Bernard BARON, Louis-Marie LE GUILLOU
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christiane REDON
SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC
SCRIGNAC : André PAUL, Francis KERVOELEN, Didier MADEC

Pouvoirs : Séverine GELIN à Sylvie MANZONI, Valérie BESNARD à Guy DENIEL
Absente : Karine DONCKERS

Secrétaire de séance : Haud LE GOLIAS

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que pour financer les besoins ponctuels de trésorerie du service Assainissement Collectif , il est nécessaire de souscrire une ligne de trésorerie.

Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. La ligne de trésorerie est destinée à approvisionner le compte bancaire du budget Assainissement Collectif. Les tirages s'effectuent en cas de nécessité. Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet.

Le Crédit Agricole Finistère a fait la proposition suivante :

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 029-200067197-20261103-2026145-DE

Souscription Ligne de trésorerie
. Plafond : 220.000 €
. Durée : 12 mois
. Taux facturé : 3,426 % correspondant à l'Euribor 3 mois moyenné retenu (2,636% en septembre 2026) + marge 0,79% (base 365 jours)
. Commission d'engagement : 0,15% l'an
. Pas de tirage minimum imposé
. Pas de frais de dossier

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Décide de souscrire une ligne de trésorerie de 220.000 € auprès du Crédit Agricole Finistère aux conditions énumérées ci-dessus

- Décide d'affecter le montant de cette ligne de trésorerie au paiement des factures liées aux dépenses courantes de fonctionnement du budget de la régie Assainissement Collectif

- Mandate Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son remboursement et au règlement des intérêts.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,



La secrétaire,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 4 novembre 2026